

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal

Registre 1.

N° 77

SIGNALEMENT.

Le Sr Georges, Charles,
Boulanger,
natif de Vézac,
demeurant à Vézac,
allant à Madrid, Royaume d'Espagne
âgé de 25 ans, taille d'un mètre
59 centimètres

cheveux châtain front bombé
sourcils châtain yeux roux
nez ordinaire bouche moyenne
barbe châtain menton rond
visage frais teint coloré

SIGNES PARTICULIERS.

- 1° Verrue au milieu du front
- 2° — sur le nez
- 3° Une glande sous l'oreille gauche.

PIÈCES DEPOSÉES :

Un certificat du Maire de Vézac

FAIT à Aurillac, le 6 juin 1840.

Signature des Témoin :

Signature du Porteur :

(ne doit signer)

Vézac le 6 juin 1850

Monsieur Pierre Caulet, maire
de la commune de Vézac
canton de Aurillac sud,
Département du Cantal.



Monsieur le
Préfet du Cantal.

Le sieur Georges Charles,
de ma commune, s'est présenté
aujourd'hui dans la mairie de
Vézac, et nous a manifesté le
desir qu'il a de se rendre à
Mauriac pour y exercer
l'état de gascogne boulanger.
En conséquence je viens vous
prier Monsieur le Préfet,
de vouloir bien avoir la
bonté de lui délivrer un
passer-partout pour le
rendre à la destination
que je vous fais connaître
plus haut.

Diagnostiquement

âge de 25 ans
taille 1 m. 59 centimètres
cheveux châtain
front bombé
sourcils châtain
yeux sombres
nez ordinaire
lèvre moyenne
barbe châtain
menton rond
visage frais avec une petite
tache sur la joue gauche
teint coloré.
Signes particuliers
un petit verruc sur milieu du
front et une glande sous l'oreille
gauche.
Le patient s'est
présenté le 6 juin 1850
à Vézac.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet,
l'assurance de mon dévouement sans
fausse.

Le maire de la commune de
Vézac
Caulet

